

# Interview de M. Valéry Giscard d'Estaing à accordée au journal "France-Antilles", sur sa politique de développement économique et social en Guyane et aux Antilles, Paris, avril 1981.

QUESTION.- Pouvez-vous dresser d'une part un rapide bilan de l'action globale de la France dans ses départements d'Amérique au-cours des sept dernières années et d'autre part préciser ce qui a été spécifiquement entrepris pour la Guyane et la Guadeloupe et la Martinique ?

- LE PRESIDENT.- Tout au long de notre entretien nous aurons je l'espère l'occasion de détailler le bilan du septennat pour les départements d'Amérique. Je m'en tiendrai donc pour cette première question aux orientations générales de la politique que j'ai conduite en étroite liaison avec les partenaires des trois départements - que je connais bien - avec les assemblées départementales et régionales - dont je connais la qualité des travaux - et avec les responsables économiques et sociaux que j'ai souvent rencontrés aux Antilles ou à Paris.

- Nous avons trois objectifs fondamentaux que nous avons je le pense très largement atteints :

- - achever la départementalisation administrative et politique tout en renforçant dans-le-cadre du statut départemental les larges attributions des assemblées locales.

- Je suis particulièrement satisfait des mesures prises en faveur des communes des départements d'outre-mer qui désormais ont un régime administratif et financier comparable à celles de la métropole. De même, je souligne la rénovation d'une administration exemplaire et au service de tous qui a montré dans les cataclysmes naturels qui ont touché les départements antillais son courage et son efficacité £

- - étendre aux Françaises et aux Français des DOM la quasi-totalité des droits sociaux attachés à la qualité de Français. Des progrès considérables ont été réalisés comme par exemple, l'extension et l'adaptation du régime métropolitain de protection contre le chômage. Aussi, les conditions et le niveau de vie ont très sensiblement progressé dans chacun des trois départements pendant ce septennat.\

` Réponse `

- - enfin développer les capacités locales de production pour créer le maximum d'emplois sur place. Tel est l'objectif de la politique de départementalisation économique. Nous avons accompli des progrès importants en peu d'années :

- - A la Guadeloupe, la production sucrière et bananière a progressé en dépit des cyclones. La réforme foncière à laquelle j'attache beaucoup d'importance, est effectivement engagée.

L'élevage et les productions fruitières et maraîchères ont sensiblement progressé. Par ailleurs la région de Pointe-à-Pitre est devenue un pôle industriel qui compte dans la région caraïbe. Enfin, le tourisme est devenu une activité de premier-plan.

- - A la Martinique, le gouvernement a mis en place des moyens considérables pour reconstituer les bananeraies détruites par "David et Allen" ` cyclones ` . L'objectif est bien de retrouver rapidement le quota de production du département. La production sucrière est l'objet d'un plan de relance qui a pour premier objectif de satisfaire les besoins de la consommation locale. La production rhumière a une qualité qui lui ouvre d'importants débouchés aux Etats-Unis et en Europe. La diversification de la production agricole a fait de grands progrès et le périmètre d'irrigation du barrage de la Manzo est devenu une réalité concrète. Enfin, l'artisanat et le tourisme ont créé de nombreux emplois en quelques années.

...comme ont créé de nombreux emplois en quelques années.

- En Guyane, après bien des déconvenues, le plan de développement sur des bases réalistes est engagé effectivement. Les résultats des productions forestières et agricoles en sont la preuve indiscutable. De grands travaux d'équipements portuaires et routiers sont en-cours.

- Les trois volets de cette politique ont un point commun : ils ont pu être engagés grâce à la solidarité nationale. Par exemple, l'extension du régime de protection contre le chômage bénéficiera de la solidarité avec les organismes de financement métropolitains. Les taux de cotisation sont ainsi rendus supportables pour les entreprises et les salariés. De même au lendemain des cyclones David et Allen, j'ai personnellement veillé à la mise en place rapide des crédits - considérables puisqu'ils représentent près de 500 millions de francs en deux ans pour les deux départements - pour reconstruire les équipements et reconstituer les bananeraies.

- Oui, s'il y a un thème fondamental de l'action que nous avons conduite pendant ce septennat, c'est bien celui de l'unité toujours plus étroite entre la métropole et les trois départements d'Amérique.\

QUESTION.- Actuellement le taux de chômage dans les départements français des Antilles comme en Guyane dépasse 20 % de la population active contre 7,5 % en moyenne nationale. Ce fait est d'autant plus dramatique qu'il concerne pour moitié des jeunes de moins de 25 ans.

Quelles mesures proposez-vous pour réduire ce taux de façon significative ?

- LE PRESIDENT.- Il faut bien distinguer le nombre de demandeurs d'emploi qui effectivement représente un chiffre proche de celui que vous évoquez et le nombre de chômeurs qui est sensiblement inférieur. Il n'en reste pas moins que le chômage et notamment celui des jeunes est l'un des problèmes majeurs des départements d'outre-mer. L'essentiel de l'action économique et sociale qui a été engagée aux Antilles et en Guyane a pour objectif de la résoudre. Nous avons fait des progrès importants en sept ans et il faut poursuivre sur la voie dans laquelle nous sommes engagés.

- En premier lieu, l'évolution démographique des Antilles et de la Guyane a connu un tournant fondamental. La baisse du taux de natalité résulte du progrès social et du succès des initiatives prises dans la liberté pour la politique de la famille par des associations locales exemplaires.

- Il est certain que peu à peu le marché du travail bénéficiera d'une situation démographique qui rejoint celle des pays développés.

- En second lieu, tous les dispositifs métropolitains de lutte contre le chômage ont bien été étendus aux DOM. Savez-vous que les résultats des trois pactes pour l'emploi à la Martinique et à la Guadeloupe ont permis de créer dans chacun des départements plus de 3000 postes de travail ? Il est donc possible de créer de nombreux emplois aux Antilles. Il va de soi qu'à l'avenir nous poursuivrons l'extension aux DOM moyennant les inévitables adaptations des mesures prises en métropole pour l'emploi.\

`Réponse`

- En troisième lieu, il faut maintenir et améliorer les dispositifs spécifiques aux DOM pour faciliter l'emploi, et notamment celui des jeunes. Par exemple, le régime des primes d'installation des jeunes agriculteurs étendu en 1979 est plus favorable qu'en métropole. De même le régime d'aides et d'incitations à la création d'entreprises industrielles ou touristiques est tout à fait favorable et cumulées, les différentes aides (primes d'équipement, primes d'emploi, exonérations fiscales) peuvent atteindre 60 % de l'investissement.

- Trois secteurs de l'économie doivent offrir des emplois en nombre grandissant aux jeunes :

- L'artisanat me paraît particulièrement bien adapté à la vocation économique des départements antillais et de la Guyane. Je constate que de très importants progrès ont été obtenus en peu d'années. Il faut à cet égard veiller à ce qu'une part des marchés publics soit réservée aux petites et moyennes entreprises et il faut poursuivre l'équipement de petites zones artisanales en milieu rural : les départements, les régions et les communes font, je le sais, un réel effort en ce domaine.

- Le secteur tertiaire doit aussi avoir sa part dans la création d'emplois. Les activités bancaires, celles du commerce d'importation et de réexportation, les entreprises de service liées au progrès social à la recherche de la qualité de la vie peuvent offrir de nombreux emplois qualifiés aux

jeunes Antillais et Guyanais.\

` Réponse `

- Enfin, la vocation agricole des Antilles et de la Guyane est évidente. On peut attendre beaucoup de la réforme foncière conduite en Guadeloupe : près de 11000 hectares sont concernés. Elle offrira des superficies suffisantes pour gérer rentablement les exploitations. La réforme foncière sera aussi l'occasion de moderniser les techniques de production et de commercialisation en facilitant les groupements d'agriculteurs. A la Martinique, la poursuite du programme d'irrigation dans le sud et sur la côte caraïbe permettra la mise en valeur de superficies nouvelles. La SAFER, qui a été organisée et dotée de moyens financiers nouveaux, peut désormais exercer sa mission avec efficacité.

- En Guyane enfin, le plan de développement agricole a pour objectif la mise en valeur de 10000 hectares d'ici 1985. De nombreuses exploitations pourront être créées, et, bien sûr, les jeunes Guyanais seront concernés prioritairement.

- Il n'y a pas de remède miracle au problème du chômage des jeunes. Les DOM sont touchés comme la métropole et tous les pays développés par la crise économique mondiale. Il faut, dans la solidarité avec la métropole, développer les créneaux disponibles permettant de créer des emplois. Il faut aussi améliorer et adapter la formation des jeunes, pour mieux les préparer à la vie active.\

QUESTION.- La gravité de la situation ne nécessite-t-elle pas l'établissement, en concertation avec les responsables et les élus locaux, pour la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique, d'un plan d'ensemble cohérent dont les étapes de réalisation seraient garanties, tant sur-le-plan financier que sur celui de son calendrier d'exécution, par l'Etat comme cela a été fait par exemple pour l'Auvergne et le Sud-Ouest ?

- LE PRESIDENT.- Ce plan existe. Comme le VIIème Plan, il est prévu que le VIIIème Plan contienne un volet particulier pour les départements et territoires d'outre-mer. Les objectifs économiques et sociaux ont été retenus après les travaux conduits au-niveau local par les établissements publics régionaux qui ont été étroitement associés à la préparation du plan national. Le projet du VIIIème Plan reprend aussi les importants travaux des Assises du développement économique de décembre 1978 et des conférences interrégionales qui se sont successivement réunies depuis cette date.

- A ce document d'ensemble nécessairement général, il faut relier les plans sectoriels comportant des engagements financiers sur plusieurs années. Je les rappelle :

- - le plan d'aménagement de la Basse-Terre £
- - le programme d'irrigation du Sud-Est de la Martinique £
- - les plans de développement de l'élevage dans les trois départements £
- - les programmes de développement de l'artisanat à la Martinique et à la Guadeloupe £
- - les programmes de la diversification fruitière et maraîchère des départements antillais £
- - les plans de développement triennal du tourisme.
- - et bien entendu pour la Guyane le plan de développement qui est l'objet depuis 1980 d'engagements financiers très importants de l'Etat et qui se combine avec le programme de développement agricole engagé depuis 1978.

- On ne peut nier la vision à long terme ni la cohérence de l'ensemble. Certes les départements d'Amérique n'échappent pas eux aussi aux difficultés des temps : les chocs pétroliers ont bouleversé l'économie mondiale. Les incertitudes pour l'avenir sont réelles et il faut sans cesse réajuster les objectifs et les moyens pour les atteindre.\

QUESTION.- De toute façon un des moyens reconnus de combattre le chômage est la formation aux Antilles et en Guyane comme ailleurs. Il n'y aura pas de succès d'une politique de l'emploi si les actions -entreprises pour la formation des jeunes, n'est pas plus active, afin qu'ils puissent au sortir de leurs études avoir un métier leur permettant de s'insérer dans la société de demain.

Quels dispositifs faudrait-il mettre en place pour que cet objectif soit atteint ?

- LE PRESIDENT.- Les formations scolaire, universitaire et professionnelle sont en effet un élément indispensable de la politique de l'emploi. Il faut rechercher sans cesse l'adaptation aux

débouchés offerts par l'économie locale notamment pour offrir le maximum possible d'emplois aux jeunes.

- Des progrès considérables ont été accomplis en quelques années :

- - un réseau dense de collèges techniques et de lycées d'enseignement professionnel est maintenant opérationnel. De même l'enseignement agricole bénéficie du nouveau lycée de la Martinique.

- - les 3 départements ont à leur disposition un jeune centre universitaire implanté à Pointe-à-Pitre et à Fort-de-France.

- - enfin les trois associations de formation professionnelle qui coordonnent de plus en plus leurs efforts ont ouvert de nouveaux centres et de nouvelles filières pour répondre aux offres d'emplois.

- Il est certain que l'implantation de l'Agence nationale pour l'emploi `ANPE`, effective depuis 1978, a permis une meilleure connaissance du marché du travail. C'est un progrès très important.

- Les trois départements disposent au-titre de la formation professionnelle non seulement ces crédits mis en place par l'Etat mais aussi ceux du Fonds social européen. Leur répartition et leur affectation sont largement décidées au-niveau local puisqu'existent, comme en métropole, les Comités départementaux de la formation professionnelle qui associent les administrations et les professionnels concernés.

- Enfin on peut souligner le succès des systèmes de formation en entreprises et de l'apprentissage comme en témoignent les très bons résultats du Centre de formation des apprentis de la Martinique.

- La formation exige une démarche continue et systématique capable de s'adapter rapidement au marché du travail.

- L'Etat doit aider les programmes de formation de cadres, de techniciens supérieurs ou moyens, d'agents de maîtrise, de façon à offrir des emplois qualifiés aux jeunes Antillais et Guyanais. Il y a là un objectif prioritaire. Bien entendu, cette action de l'Etat doit être relayée par les entreprises et les organisations professionnelles, qu'elles soient patronales ou syndicales.\

QUESTION.- Le handicap fondamental des départements français d'Amérique est leur éloignement de la métropole. Ce handicap se répercute sur tous les -plans : circulation des hommes, des marchandises, des investissements. Le tourisme en souffre plus peut-être que tout autre activité. Le coût des transports est bien entendu ici en cause et sur-ce-plan, la polémique entre Air France, accusée de profiter de sa situation de monopole pour pratiquer des tarifs jugés excessifs, et les responsables des économies locales est permanente.

- Le problème en fait est politique. Ne pensez-vous pas qu'au nom de la départementalisation et de la solidarité nationale, le budget de l'Etat, comme c'est le cas pour la RATP ou la SNCF pourrait permettre un abaissement substantiel des tarifs en dégageant pour la compagnie nationale les compensations nécessaires ? Si cette solution s'avérait impossible, ne faudrait-il pas alors laisser jouer pleinement la concurrence ?

- LE PRESIDENT.- La départementalisation implique que soit recherchée évidemment l'amélioration des liaisons maritimes et aériennes avec la métropole. J'ajouterai aussi le renforcement de ces liaisons entre les trois départements d'Amérique et entre ceux-ci et la région caraïbe.

- On ne peut pas nier les progrès accomplis en 7 ans. Je rappelle l'effort considérable réalisé au-plan des équipements portuaires et aéro-portuaires en 5 ans, 260 millions de francs pour les équipements portuaires de la Guadeloupe par exemple.

- Je rappelle aussi la construction des quais à conteneurs de Fort-de-France et les grands travaux portuaires de Cayenne et de Degrad des Cannes. Air France a très sensiblement augmenté ses cadences. La pratique des vols vacances a largement contribué à l'augmentation du nombre de passagers vers la Martinique et la Guadeloupe. Quand à la Compagnie générale maritime, elle a, elle aussi, réalisé des investissements considérables pour améliorer le trafic et la manutention du trafic bananier et des autres denrées. Des accords de modulation tarifaire ont été conclus avec les associations d'industriels.

- Il ne faut donc pas nier les résultats obtenus qui ont nécessité des aides de l'Etat pour un

Il ne faut donc pas nier les besoins évidents qui ont nécessité des aides de l'Etat pour un montant considérable tant pour les équipements que pour l'amélioration des dessertes.

- Est-ce à dire que la situation soit pleinement satisfaisante et qu'il ne faille pas aller plus loin ?

Les compagnies nationales présentent des garanties pour les utilisateurs qu'il ne faut pas oublier : continuité et sécurité du service public, liens avec leur réseau international, contrôle et tutelle exercés par l'Etat. Elles sont donc au premier rang concernées par les dessertes aériennes et maritimes. L'Etat quant à lui, veille à la bonne satisfaction du service public.

- Il faut améliorer la concertation avec les élus, les professionnels et les consommateurs sur les conditions et le tarif des dessertes. A cet égard une concertation comme à la Réunion devrait pouvoir s'instaurer comme l'a suggéré la dernière conférence interrégionale de Cayenne.

- De la même façon, il me paraît opportun de relancer la commission de modulation des tarifs maritimes en revoyant sa composition, ses conditions de travail et de décision. Il est normal que les élus, les professionnels et les utilisateurs y soient associés.

- L'Etat en tout cas, ne saurait se désintéresser des liaisons aériennes et maritimes des Antilles et de la Guyane avec la métropole. Ces liaisons sont indispensables au développement économique mais aussi au resserrement des liens entre les trois départements et la métropole. Le dossier reste ouvert et le dialogue entre élus responsables économiques et compagnies de transport doit se poursuivre. J'y veillerai si je suis réélu.\

QUESTION.- Les Français des départements d'Amérique ont parfois la désagréable impression que certains profitent de cet éloignement de la métropole, soit parce qu'ils se trouvent en situation de monopole, soit parce qu'ils prélèvent leurs marges non seulement sur le coût des produits mais aussi sur celui du transport. C'est un peu comme si ce que donne d'une main la solidarité nationale était repris de l'autre par le jeu des égoïsmes particuliers. Ne croyez-vous pas que l'Etat devrait intervenir pour mettre fin à certaines pratiques et à certains abus ?

- LE PRESIDENT.- Dans le domaine des prix le gouvernement conduit une politique de liberté. L'administration doit veiller au respect de la libre concurrence en évitant les contrôles tatillons. Cette politique repose aussi sur la confiance : confiance dans le sérieux des responsables du commerce et de la distribution et confiance dans le dynamisme des associations locales de consommateurs. Celles-ci sont, je le sais, particulièrement actives dans les départements d'Amérique et je m'en félicite.

- Je remarque à cet égard que les augmentations des indices de prix dans les DOM et notamment aux Antilles sont peu différentes de celles constatées en métropole. On retrouve à peu près les mêmes taux d'augmentation. La liberté n'a donc pas entraîné d'excès bien au contraire. Je crois qu'il faut poursuivre dans cette voie qui est celle de la liberté et du progrès. La concurrence est, vous le savez bien, un facteur d'innovation et de dynamisme. Il va sans dire que l'administration garde la possibilité de sanctionner les abus ou les manquements à la libre concurrence.\

QUESTION.- Vous savez quelle émotion a soulevé en son temps l'intention de remettre en cause les fameux 40 % des fonctionnaires. Quelle est sur ce point précis la position du citoyen-candidat que vous êtes devenu ? Par ailleurs, ne pensez-vous pas que l'écart de 25 % entre le SMIC métropolitain et celui de la Guyane ou de la Guadeloupe et de la Martinique est profondément injuste puisque comme chacun sait le prix de la vie est aussi élevé - sinon plus - dans les départements français d'Amérique que dans l'hexagone ?

- LE PRESIDENT.- Pour ce qui concerne d'éventuelles modifications au régime des indemnités complémentaires des fonctionnaires en poste aux Antilles et en Guyane, le gouvernement a clairement indiqué qu'aucune décision n'interviendrait avant concertation avec les organisations professionnelles et un examen approfondi des conditions économiques.

- Je saisis cette occasion pour dire combien en tant que chef de l'Etat, j'ai apprécié l'action des fonctionnaires qui servent dans les départements des Antilles et de la Guyane. Les fonctionnaires ont largement contribué au succès de nos efforts de développement économique et social, ils ont montré leur dévouement et leur efficacité à l'occasion des cataclysmes qui ont touché la Martinique ou la Guadeloupe comme l'éruption de la Soufrière `volcan` ou les cyclones David, Frédéric et Allen. Ils méritent l'estime que leur portent les élus et la population.

- L'écart existant entre le SMIC de métropole et celui des départements d'Amérique pose un

problème délicat. L'objectif est bien un alignement progressif sur la métropole. Mais cet alignement ne doit pas mettre en danger les nombreuses petites entreprises agricoles, industrielles et commerciales qui constituent, vous le savez bien, la trame économique des Antilles et de la Guyane. Comme en métropole, les améliorations salariales doivent tenir compte de l'évolution économique générale. C'est dans le développement de l'ensemble de l'économie qu'elles doivent être recherchées. Je souligne à cet égard que nous avons veillé à ce que le SMIC des départements d'outre-mer bénéficie régulièrement des augmentations du SMIC métropolitain.\